Fondement, enjeux et contraintes de l'activisme des mouvements dits citoyens pendant le processus électoral

Dan Idima Nkanda*

Résumé

Face à l'idolâtrie du pouvoir, entrainant tripatouillage du cadre normatif électoral ainsi que l'instauration de l'Etat de droit démocratique de pacotille imposé par le régime seigneurial, a vu naitre une nouvelle conscience citoyenne inspirée du « printemps arabe » et des mouvements citoyens « y'en a marre » au Sénégal et le « Balai citoyen » au Burkina-Faso. La présente réflexion répond à la question de savoir comment l'entrée en jeu des mouvements dits citoyens a-t-elle impacté l'action de la société civile pendant le processus électoral dans la lutte pour une alternance régulière en RDC. Elle aborde le rôle joué par ces mouvements pendant la période électorale, les enjeux électoraux de 2016, les contraintes ayant émaillé la contestation citoyenne ainsi que l'urgence de repenser l'engagement desdits mouvements, pour qu'ils soient les véritables clés de voûte du changement en profondeur de la RDC.

Introduction

Dans une analyse consacrée à « l'Etat face au mouvement social en Afrique », *Francis Akindes* écrit : « Plus de vingt ans après l'espoir suscité par les transitions démocratiques des années 1990, le continent Africain sombre dans l'incertitude et fait toujours face à la question de l'alternance démocratique. Les tentatives de réponse par des coups d'Etat, des conflits armés ou des compromis politiques autour du ventre, ont montré leur limite ».[1] Cet auteur constate que les luttes pour la démocratisation de l'Afrique, sont désormais portées par les mouvements dits « citoyens », dont l'irruption ne résulterait pas du hasard. Il situe leur succès « dans une histoire des contestations contre les dictateurs voulant se faire réélire à vie en tripatouillant la Constitution, en luttant contre la misère et le désespoir de la population. En effet, la nouvelle génération des Constitutions intégrant le multipartisme et limitant le nombre des mandats présidentiels, ne parvient pas à stopper l'appétit du pouvoir de certains dirigeants africains. Ils s'accordent le droit de réviser les clauses limitatives de mandat, selon leur agenda politique, au risque de maintenir la fragilité démocratique des Etats ».[2] Cette absence de la culture démocratique étant à la base de nombreuses

* Assistant à la Faculté de Droit de l'Université de Kikwit, Avocat au Barreau près la Cour d'appel de Kwilu (RD Congo) et Doctorant à l'Université Catholique du Congo.

1 *Francis Akindes*, « L'Etat face au mouvement social en Afrique », Revue Projet, n°355, 2016/6, p.1.

2 *Francis Akindes*, note 1, p.1.

https://doi.org/10.5771/2363-6262-2024-1-31 https://www.inlibra.com/de/page/agb - Open Access - (cc) BY-ND

crises tant sociopolitiques, qu'économico-culturelles, « des nouveaux mouvements sociaux relativement faisant écho aux printemps arabes ont vu le jour, un peu partout en Afrique Subsaharienne »,[3] dénonçant le refus d'alternance de leurs dirigeants, les troisièmes mandats à la présidence, et décident de participer positivement à la reconstruction des véritables Etats démocratiques.

« Puisqu'ailleurs, notamment au Sénégal et au Burkina-Faso, les jeunes semaient les graines d'un nouvel ordre politique et social, pourquoi ne pas imaginer que la jeunesse congolaise puisse aussi faire trembler le sol sous les pieds d'une société dont tout le monde savait qu'elle souffrait du poids d'une gouvernance calamiteuse ? Pourquoi ne pas lancer un souffle nouveau pour balayer un ordre qui manquait d'assises éthiques et de crédibilité démocratique susceptibles de conduire le changement »?[4] C'est dans l'orage de ces questions que naquit en RDC, les mouvements LUCHA et FILIMBI à partir desquels, les jeunes congolais commencèrent à rêver la possibilité de bousculer l'ordre politique et social pour qu'il y ait une alternance au pouvoir.

Alors que la Constitution empêchait au Président Joseph Kabila de briguer « un troisième quinquennat »,[5] celui-ci avec son régime, multiplierent une série des manœuvres pour s'accrocher au pouvoir, au-delà de son second et dernier mandat. Pour prévenir un passage en force, les mouvements citoyens misent sur les actions pacifiques en exprimant le ras-le-bol de la jeunesse urbaine, pour s'assurer que la présidentielle se déroulerait dans le délai constitutionnel et que Joseph Kabila n'y participerait pas. S'étant imposés comme acteurs majeurs du changement en RDC, il est temps de s'interroger, si comment l'entrée en jeu de ces mouvements dits « citoyens » a-t-elle impacté l'action de la société civile, pour une alternance régulière en RDC ? Quels résultats ces mouvements ont-ils obtenus dans cette lutte ? Quelles orientations peuvent-ils adopter en termes des perspectives pour baliser le chemin afin de mieux cerner l'avenir ?

Telle est, la trame de cette modeste réflexion que nous allons présenter en deux points structurés autour de l'émergence de la contestation citoyenne (A) et du rôle des mouvements citoyens pendant le processus électoral (B).

A. L'émergence de la contestation citoyenne

En RDC, la naissance des mouvements citoyens n'est pas une génération spontanée. Ces mouvements ont fait leur première irruption dans le paysage électoral avec une redoutable efficacité dans beaucoup de pays de l'Afrique Subsaharienne, d'où ils ont joué un rôle

3 *Arnaud Dupuis*, « Une jeunesse Africaine en quête de changement. Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité », Revue internationale des études de développement, n° 243, 2020/3, p.1.

4 *Ka Mana*, Les jeunes et les mouvements citoyens en RDC, Goma 2016, p.6.

5 Article 70 et 220 de la Constitution de la RDC du 18 Février 2006, telle que révisée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la RDC du 18 février 2006, *in JORDC*, spécial du 05 février 2011.

https://doi.org/10.5771/2363-6262-2024-1-31 https://www.inlibra.com/de/page/agb - Open Access - (cc) BY-NC

très considérable dans la lutte pour une alternance au pouvoir avant de s'émerger en RDC. D'où, il faudra parler de leur genèse en Afrique (I) ainsi que du contexte électoral de 2016, comme élément déclencheur de ces mouvements en RDC (II).

I. La genèse des mouvements citoyens en Afrique

Parler de la genèse des mouvements citoyens en Afrique revient à présenter d'abord leur irruption en Afrique francophone Subsaharienne (1), avant d'aborder leur origine en RDC (2).

1. L'irruption des mouvements citoyens en Afrique Subsaharienne

Il sied de constater d'entrée de jeu que, «le problème des Présidents qui veulent s'éterniser au pouvoir est à retrouver dans de nombreux pays africains».[6] C'est ce qui voudrait autrement signifier que, la question de l'alternance au pouvoir se pose avec acquitté dans presque beaucoup de pays africains.

C'est la Tunisie qui a servi en 2010 de point de départ dans l'espace maghrébin, «pour la chute de Ben Ali après 23 ans de règne (1987), à l'issue d'une révolte populaire contre le chômage des jeunes, la corruption et la répression policière».[7] Ensuite, une année plus tard à Dakar, au Sénégal, alors que la Constitution sénégalaise limite à deux le nombre de mandats successifs du Président de la République, on avait assisté à «une multiplication des tentatives du Président Abdoulaye Wade de modifier les dispositifs institutionnels et constitutionnels à son avantage, en vue de se présenter pour un troisième mandat».[8] Ce projet de réforme constitutionnel proposait, l'organisation des conditions d'une succession, sans passer par l'élection. C'est principalement la peur d'une dévolution dynastique du pouvoir d'Abdoulaye Wade à son fils Karim Wade, qui a entrainé une forte mobilisation du mouvement *y'en a marre* devant l'Assemblée Nationale, en vue de la réappropriation de l'alternance par les jeunes. Une autre révolution s'est produite au Burkina-Faso en 2014 entraînant la chute du Président Blaise Compaore en place depuis près de 20 ans, qui constituait le modèle type du régime hémogénique, le semblant de jeu démocratique ne visant qu'à verrouiller le système. *Le Balai citoyen* est né « du constat que rien n'émergerait

6 *Loada Augustin*, « La limitation du nombre de mandats présidentiels en Afrique francophone », Revue électronique Afrilex, 2003, disponible sur http:// afrilex.u-bordeaux4.fr/ la-limitation-du-nombre- de mandats.html, cité par *Gorovei, Domnica*, « Le Rôle des mouvements citoyens dans le processus électoral en Afrique Subsaharienne : le cas du « Balai citoyen » In Romanian political science Review, n°511–537, 2016, p.513, disponible sur http://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0168-ssar-51829-5, consulté le 18 Février 2023.

7 Tunisie: Les dates clés depuis la chute de Ben Ali en janvier 2011, disponible sur www.le point.fr/afrique/tunisie, consulté le 03 Avril 2023.

8 *Severine Awenengo*, « Sénégal: les nouvelles formes de mobilisation de la jeunesse », In les carnets du Cap, n° 15, 2011, p.52.

https://doi.org/10.5771/2363-6262-2024-1-31 https://www.inlibra.com/de/page/agb - Open Access - (cc) BY-ND

de ce jeu partisan. Cependant, il va jouer un rôle clé dans la chute du régime Compaore ».[9] Ces deux mouvements se sont érigés en modèles de la lutte citoyenne en Afrique.

Par ailleurs, au Gabon, contre la candidature du Président Ali Bongo, la contestation citoyenne s'articulait par la création des mouvements « *ça suffit comme ça*»[10] (2011) et *le « Forum des indignés du Gabon* (2014) »[11] qui, entre autres, exigeaient la réforme légale pour baisser la durée du mandat présidentiel de sept à cinq ans, renouvelable une seule fois. Au Congo-Brazzaville, « la contestation du troisième mandat du Président Sassous-Nguesso se traduisit par la création, en 2014 des mouvements *Sossouflit* et *carton rouge* ».[12] Au Mali, les « *Sofas de la République* (*Sofa* du nom des anciens guerriers de Samory Touré, grand résistant à la colonisation de l'Afrique de l'Ouest) »,[13] qui existent depuis 2012 pour promouvoir la démocratie dans ce pays déchiré par les conflits armés. « Le collectif *Sauvons le Togo*, fut constitué en 2012, protestant ainsi contre l'adoption d'un code électoral qu'il jugeait favorable au pouvoir avant les législatives ».[14] Au Burundi en janvier 2015, plusieurs associations ont créé la campagne citoyenne *Halte au 3ème mandat du Président Nkuruziza*. La même lutte est menée au Tchad, par « le mouvement *Trop c'est trop*, contre la mainmise du Président *Idriss Deby* sur l'Etat »,[15] au Cameroun par la *Dynamique citoyenne* et au Niger par la *croisade*. Il faut noter également l'apparition d'une plate-forme continentale et transcontinentale Afrique-Europe militant pour l'alternance au pouvoir, appelée *Tournons la page*, dont la majorité des mouvements cités ci-dessus sont membres.

Sans être exhaustif, on remarque que le seul point reliant tous ces mouvements, c'est la lutte pour l'alternance, la démocratie et la bonne gouvernance. Qu'en est-il de l'origine des mouvements citoyens en RDC?

2. L'origine des mouvements citoyens en RDC

L'origine des mouvements citoyens en RDC est à analyser à partir de deux mouvements: la *Lucha* (lutte pour le changement) *(a) et* le *Filimbi* (coups de siflet) (b), considérés comme les symboles de la lutte pour l'alternance pacifique.

9 *Domnica*, note 6, p. 22.

10 disponible sur: https://www.facebook.com/casuufit commeca/., consulté le 01 Avril 2023.

11 https://www.facebook.com/lesindignesdugabon., consulté le 01 Avril 2023.

12 https://www.facebook.com/pg/zengamambu.Congobrazzaville/about/?ref=page-internal., consulté le 01 Avril 2023.

13 Mali, le cri de colère des sofas de la République, disponible sur www. rfi.fr/fr/afrique, consulté le 01 Avril 2023.

14 *Stephane Ballong*, « Sauvons le Togo »: citoyens ou opposants? disponible sur www.Jeuneafrique.com, consulté le 12 Mars 2023.

15 *Thomas L.*, « Trop c'est trop », Mouvements citoyens inedit au Royaume *d'iDriss Deby*, disponible sur www.impactmagazine.fr, consulté le 14 Novembre 2022.

https://doi.org/10.5771/2363-6262-2024-1-31 https://www.inlibra.com/de/page/agb - Open Access - (cc) BY-ND

a) La Lucha

« La Lucha est fondée en Mai 2012 à Goma dans le Nord-Kivu, à l'issue d'une formation citoyenne organisée à l'Institut interculturel dans la Région des grands lacs (Pole institute), avec quelques jeunes, sur les actions de transformation sociale »,[16] à l'issue de laquelle, ces jeunes vont décider de créer un mouvement atypique, n'obéissant ni à la logique d'un parti politique, d'une organisation religieuse, d'une structure idéologique, moins encore d'un groupe de pression suivant un modèle hiérarchique dont les ordres sont donnés par le Chef, tout-puissant. « Ce sont des citoyens réunis autour d'une conviction : *changer la société par un Etat d'esprit, par le souffle de l'engagement dans la lutte pour le changement, en se consacrant fermement aux problèmes, à partir desquels une nouvelle société peut surgir ».*[17]

A l'origine, la Lucha s'est engagée à s'attaquer aux problèmes purement sociaux (l'eau, l'électricité, l'insécurité, l'insalubrité …) et mobilisait les jeunes pour demander aux autorités compétentes, de résoudre de manière claire, les questions sur l'effondrement des services sociaux de base dont ils avaient la responsabilité. Au lieu d'être considérés comme des patriotes qui contribuaient à l'essor de leur pays et n'exigeaient que le respect de leurs prérogatives, ils furent traités des fauteurs de troubles à l'ordre public et n'eurent pour réponse que la répression. Au regard de ce traitement, elle a commencé à situer le nœud du problème de ses revendications dans le chef des autorités politiques.

En revanche, à Kinshasa et dans la diaspora congolaise d'Europe, une tranche de jeunes pense qu'il n'était pas possible de résoudre les problèmes sociaux sans s'attaquer à l'ordre politique, dont la tête est pourrie, et qui refuse de respecter la constitution. Ils établissent à cet effet, une corrélation entre ces maux qui rongent la société congolaise et la mauvaise gouvernance, due à l'incapacité des gouvernants à subvenir aux besoins de la population et que pour y remédier, il fallait une alternance au pouvoir pour créer de l'émulation, en vue de permettre aux successeurs de gérer le pays autrement. C'est sur cette base que naîtra le mouvement Filimbi.

b) Filimbi

Filimbi signifie, coup de sifflet (en swahili) et le projet du mouvement était de donner un coup de sifflet politique pour mettre fin au pouvoir en place et à son système de gestion et d'administration du pays. Face à ces principes désastreux qui guidaient la politique du pays: *la violence utilisée comme force de légitimation du système en place, la corruption détruisant l'économie de la nation, la fragmentation du pays à cause des intérêts tribaux prédateurs régnant partout*…, le temps était venu pour qu'une jeunesse sensible au principe de « redevabilité » qui manquait aux citoyens congolais, puisse mobiliser la nation pour un

16 Lire *Michel Séguier*, Mobilisation Populaire, Education mobilisatrice, Paris 2012, cité par *Ka Mana,* Note 4, p.7.

17 *Ka Mana*, note 4, p.10.

https://doi.org/10.5771/2363-6262-2024-1-31 https://www.inlibra.com/de/page/agb - Open Access - (cc) BY-ND

changement en profondeur. Pour ce, « il fallait que *les médiocres dégagent et que règnent la paix et la justice ».*[18]*,* pour reprendre le célèbre appel du Cardinal *Laurent Mosengwo.* L'existence de la *redevabilité* et l'urgence du *dégagisme* constituent le fondement de l'action de transformation sociale dont les jeunes de Filimbi avaient besoin pour un Congo nouveau.

Soucieux de changer le Congo, les deux mouvements (Lucha et Filimbi) se rencontrèrent et mirent ensemble les deux leviers de leur vision de ce qu'il fallait faire: *changer la politique et le Congo*. C'est au fil du temps que l'on constatera l'apparition d'autres mouvements citoyens des jeunes en RDC. Dans leur fonctionnement, ils sont caractérisés par certains éléments hors du périmètre habituel du combat de la Société civile.

c) Caractéristiques des mouvements citoyens congolais

Ces mouvements sont marqués par la dimension générationnelle. Ils sont créés par les jeunes, proposent une mobilisation des jeunes et se présentent comme la voix d'une jeunesse engagée contre les abus du pouvoir. Si les mobilisations postindépendances et la société civile des transitions démocratiques étaient dirigées par des élites intellectuelles, celles d'aujourd'hui sont portées essentiellement par des jeunes d'horizons divers (étudiants, chômeurs, artistes, jeunes cadres, etc…).

En opposition à *la Société civile*, puisque l'évolution des associations traditionnelles montre une ouverture vers la coopération avec les régimes en place, voire même une complicité avec le pouvoir politique (dans des dialogues), « les mouvements citoyens ne sont ni des partis politiques, des syndicats et n'ont nullement besoin de faire la politique active, mais constituent une rupture par rapport à ce passé, assumant une identité apolitique, une indépendance totale ».[19] « L'élément essentiel dans la transmission des messages et la coordination de ces mouvements constitue le *Numérique*».[20] La digitalisation permet une meilleure organisation, via les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Youtube, etc). Ils investissent l'espace virtuel et les réseaux sociaux dont les *printemps arabes* ont montré le pouvoir mobilisateur.

Au-delà du fait que leurs modes d'action sortent de l'ordinaire, « la rue est utilisée non seulement comme un espace de mobilisation, aussi comme un espace délibératif des abus

18 *Laurent Monsengwo*, « Que les médiocres dégagent! », disponible sur www.radiookapi.net, consulté le 12 Avril 2023.

19 *Domnica*, note 3, p.517.

20 *Floribert Anzulani*, Exilé en Belgique, coordonnateur de la plateforme front citoyen 2016 et du mouvement citoyen Filimbi dans l'émission « les mouvements citoyens et les réseaux en Afrique », TV5, 26 septembre 2016, disponible sur https://www.tv5monde.com/cms/chaine francophone/revoir-nos-émissions /Africanite/Episodes/P-32098-les-mouvements – citoyens -et-les-reseaux-en-Afrique.htm, consulté le 18 Février 2023.

https://doi.org/10.5771/2363-6262-2024-1-31 https://www.inlibra.com/de/page/agb - Open Access - (cc) BY-ND

du pouvoir. Sous d'autres cieux, ils ont une dimension non partisane et non violente ».[21] Si chacun de ces mouvements se propose des objectifs bien établis, articulés par rapport au cadre politique constitutionnel et socio- économique national, il faut observer en retour, une interconnexion ou une mise en réseau avec d'autres mouvements africains, traduisant ainsi un message vers l'unité, qui rappelle *le panafricanisme*.

Caractérisés par des revendications purement sociales, comment se sont-ils retrouvés sur le champ du combat politique?

II. Du contexte électoral de 2016

Ayant déclenché le combat citoyen sur le champs politique, le contexte électoral congolais de 2016 était marqué tant par le tripatouillage des textes organisant les élections (1), que par l'instrumentalisation de quelques institutions motrices du processus électoral (2).

1. Des tentatives de tripatouillage des textes

En République Démocratique du Congo, « le mandat du président de la République est verrouillé par les articles 70 et 220 de la Constitution ».[22] Aux termes de ces articles, le Président Joseph Kabila ne pouvait ni briguer un troisième mandat, moins encore modifier le nombre de mandats. Le président de la République dont le second et dernier mandat était arrivé au terme, n'avait d'autres choix que de les déverrouiller pour rester au pouvoir. Ce faisant, une tentative de la révision de la Constitution proposée par la mouvance présidentielle visait à autoriser le Président en place à conquérir les élections présidentielles de 2016 en lui permettant de briguer un troisième mandat et préconisait la suppression de «l'alinéa limitant le nombre de mandat du Président de la République à deux et faisait appel à l'organisation d'un référendum».[23] Une telle révision aurait pour finalité la sauvegarde des intérêts égoïstes de quelques-uns au détriment de l'intérêt général, réduisant par conséquent, la légitimité des dirigeants et bâcler en même temps les élections.

Cherchant toujours des astuces qui permettraient de reporter les élections au-delà du délai constitutionnel, au besoin barrer la route à l'alternance, le régime au pouvoir initia la réforme de la loi électorale qui subordonnait la tenue des élections par un recensement préalable. Or, compte tenu de l'immensité du pays, un tel recensement devant prendre plus de 36 mois ne serait pas une entreprise facile en RDC. Cette manœuvre à l'approche des

21 *Richard Banegas*, Mobilisations citoyennes, répressions et contre-révolution en Afrique, Revue projet, n°351, 2016/2, p.1, disponible www. Cairn.info/revue-projet, consulté le 04 Janvier 2023.

22 L'Art. 70 dispose que: Le président de la République est élu pour un mandat de 5 ans renouvelable une seule fois; l'Art. 220 prévoit que, « […] le nombre et la durée des mandats du président de la République ne peuvent faire l'objet d'aucune révision constitutionnelle […] ».

23 Interview à la radio Okapi de *Martin Fayulu*, Coordonnateur des forces acquises au changement, disponible sur Www.radiookapi.net/actualité, Consulté le 21 Février 2023.

https://doi.org/10.5771/2363-6262-2024-1-31 https://www.inlibra.com/de/page/agb - Open Access - (cc) BY-ND

échéances électorales permettrait au Président de rester au pouvoir en retardant ou rendant impossible pour des *raisons techniques* l'organisation des élections dans le délai requis.

Ces obstacles n'étaient pas les seuls mis sur pied pour combattre l'alternance; on pouvait en outre énumérer toute une série de manœuvres instrumentalisant les institutions motrices intervenant dans le processus électoral.

2. De l'instrumentalisation des institutions motrices du processus électoral

Sachant que la CENI et la Cour Constitutionnelle jouent un rôle incontournable pendant le processus électoral, le projet du régime était de les museler pour que le plan du glissement aboutisse. A cet effet, «le gouvernement se refusera de respecter le plan de décaissement des fonds à la CENI pour l'organisation des élections».[24] Le retard ainsi enregistré compromettait fortement la possibilité d'organiser les scrutins le 27 novembre 2016, d'autant plus que, selon la CENI, la révision du fichier électoral prendrait au moins 13 mois (jusqu'au-delà du mandat) et coûterait 200 millions de dollars. Pendant que le calendrier électoral publié par la CENI et piloté par les dirigeants politisés, multiplient en son sein des préalables d'ordre technique et/ou financier pour maintenir le Président au pouvoir pendant deux ou trois années supplémentaires, «son Président Corneille Naanga annonça le 17 mars 2017 que l'organe électoral prévoyait de saisir la Cour Constitutionnelle pour demander un report du scrutin présidentiel».[25]

Saisie en interprétation de «l'article 70 al. 2 de la Constitution»,[26] «la Cour Constitutionnelle autorisa, dans son arrêt n°265 du 11 mai 2016, le Président dont le deuxième et dernier mandat arrivait à son terme le 19 décembre 2016, de rester en fonction au cas où les élections ne seraient pas organisées avant cette date».[27] Cette interprétation se révèle cependant en conflit avec l'esprit de l'article 73 de la même constitution qui appelle au contraire, « la CENI à convoquer le scrutin pour l'élection du Président de la République, quatre-vingt-dix jours avant l'expiration du mandat du Président en exercice ».[28] Cet arrêt renforcera davantage la partialité de la Cour.

Les institutions clés intervenant dans le processus électoral étant muselées, il ne restait qu'à convaincre les Partis de l'Opposition, de « la nécessité d'une transition politique en

24 « RDC: la CENI demande des clarifications sur son financement », RFI Afrique,13 Octobre2015, disponible sur: www.rfi.fr., consulté le 07 Novembre 2022.

25 Interview de *Coneille Nanga* à la Voa Afrique, le 17 Mars 2016, disponible sur www.voafrique.com, consulté le 07 Avril 2023.

26 L'Article 70 al.2 énonce qu'à la fin de son mandat, le président de la République reste en fonction jusqu'à l'installation effective du nouveau président élu.

27 *Trésor Kibangula*, « RD Congo Fin mandat Kabila: ce que dit vraiment l'arrêt de la cour constitutionnelle », 2016, disponible sur www.jeuneafrique.com, consulté le 07 Avril 2023.

28 Aux termes de l'Article 73 de la Constitution, le Scrutin pour l'élection du président de la République est convoqué par la commission électorale nationale indépendante, quatre-vingt-dix jours avant l'expiration du mandat du président en exercice.

https://doi.org/10.5771/2363-6262-2024-1-31 https://www.inlibra.com/de/page/agb - Open Access - (cc) BY-NC

RDC en passant par un dialogue »,[29] pour se partager le gâteau, astuce qui ferait que le Président de la République conserve la tête du pays pendant quelques années supplémentaires, le temps pour le pouvoir en place, de planifier d'autres stratégies afin que les élections ne s'organisent pas. Les accords issus de ces dialogues contraires à la Constitution, notamment celui de la *cité de l'Union Africaine* et *de Saint Sylvestre*, ont certainement permis au Président en place à l'époque, d'aller au-delà de son mandat.

Il convient de souligner à ce stade que, si l'organisation des élections dans le délai constitutionnel était impossible, car il fallait faire réussir le plan du glissement, le combat mené par les mouvements citoyens pour l'alternance pacifique n'avait pas faibli.

B. Le rôle des mouvements citoyens pendant le processus électoral

A partir du moment où l'intention pour le Président de la République en place de s'accrocher au pouvoir n'est plus à démontrer, le rôle des mouvements citoyens pendant le processus électoral pour l'alternance s'articule autour des formes d'actions et de mobilisations de contestations citoyennes (I) ainsi que des entraves ayant emmaillé cette lutte pour l'alternance (II).

I. Formes d'actions et des mobilisations de contestation

Nés pour la plupart dans un contexte électoral, les mouvements citoyens s'organisaient et préparaient toute une série d'actions contre le régime Kabila. « Une première observation vise le fait que la mobilisation des mouvements citoyens contre le 3ème mandat se faisait presque via les réseaux sociaux *: Facebook, Twitter, Youtube* … ».[30] A l'instar du *Balai citoyen* et de *y'en a marre*, Lucha et Filimbi se montrent particulièrement actifs sur l'espace virtuel qui sert de vecteur de leur visibilité ou plutôt d'outil de lutte où les militants postent leurs actions, leurs déclarations, exigent la libération de leurs membres, interpellent les autorités, les ambassadeurs, les responsables de l'ONU ou des ONG de défense des droits humains. Les réseaux sociaux sont devenus un lieu de contestation par excellence, aussi bien en RDC qu'à l'étranger.

Plusieurs cris de ralliements utilisés contre la révision de la Constitution, permettent la création des sites, à partir desquels, il faut militer. Ainsi en est-il de « *Telema* (Lève-toi) en lingala, cri de ralliement utilisé lors des manifestations meurtrières de 2015, organisées

29 Présidence de la République du Congo, « le chef de l'Etat confirme le dialogue politique national inclusif », 8 décembre 2015, disponible sur www.presidencerdc.cd, consulté le 05 Mai 2022.

30 Lucha compte 10.000 followers sur twitter et a posé 7 500 tweets. Il tweet, parfois en direct, le déroulement du procès de ses militants ou la répression de ses manifestations, souvent avec des photos à l'appui. Filimbi possède pour sa part 3 700 followers et a posté 700 tweets. Lucha et Filimbi utilisent des hashtags repris par leurs sympathisants. Quant à Facebook, la page filimbi (8700 likes) est souvent mis à jour, comme celle de lucha qui compte 20.000 likes. Lire *Habibou Bangré*, « La nouvelle opposition en RDC: les mouvements citoyens de la jeunesse », Note de l'ifri, 2016, p.1.

https://doi.org/10.5771/2363-6262-2024-1-31 https://www.inlibra.com/de/page/agb - Open Access - (cc) BY-ND

contre la révision de l'article 8 de la loi électorale »[31] qui est devenu une sorte de label. Un autre « site français–anglais (www.telema.org) fut créé aux Etats-Unis et se définit comme une coalition d'individus et d'organisations congolaises souhaitant accélérer la prise de conscience politique et l'émancipation économique à travers des actions citoyennes en RDC ».[32] Aussi, *« Ingeta* (*qu'il en soit ainsi, en kikongo*), devenu un autre cri de ralliement partagé sur les réseaux sociaux. Il s'agit d'un mouvement créé en janvier 2012 pour contester le *Hold-up électoral* de la présidentielle de novembre 2011 ».[33] C'est dans cette perspective que la campagne « Touche pas à mon article 220 et pas de Président à vie en RDC, lancée par les Forces acquises au changement »,[34] permettra aux mouvements citoyens de concevoir les affiches, à partager sur toutes les plateformes virtuelles, afin de lutter contre cette manœuvre.

Si le combat sur les réseaux sociaux parait abstrait, il ne faut pas cependant sous-estimer le « *Front citoyen 2016* », une plateforme regroupant les organisations de la société civile, les mouvements citoyens, les opposants politiques…, initiée par Filimbi, dont l'objectif est de mettre leurs forces et moyens en commun pour dire non à un troisième mandat de Joseph Kabila et éviter tout glissement du calendrier. Ce *front* s'est déclaré prêt en bras de fer avec le pouvoir et a lancé sa première contestation populaire en février. Dans la déclaration officialisant son existence, il exigeait « la publication au plus tard le 31 janvier d'un calendrier électoral consensuel, qui respecte la constitution et intègre une mise à jour du fichier électoral censé commencer au plus tard le 10 février, faute de quoi il publierait un calendrier d'actions violentes».[35] Preuve que leur voix est considérée en haut lieu, « les délégués du Front ont effectué à New York une mission de sensibilisation auprès des diplomates accrédités aux Nations Unies, pour alerter sur la crise préélectorale en RDC et demander que la Monusco, dont le mandat devrait être renouvelé fin mars, accorde une attention particulière aux militants de la société civile et aux journalistes ».[36]

A l'approche de l'imminente date butoir, soit le 19 décembre marquant la fin du deuxième et dernier mandat constitutionnel du Président Joseph Kabila, mais toujours dans l'absence totale des signaux forts rassurant la tenue des élections, pendant que certains cadres de l'opposition tentaient d'arracher un accord in *extremis*, les mouvements citoyens

31 L'Article 8 de ce projet de loi prévoit en effet que trente jours au plus tard avant la campagne électorale, la CENI publie la liste définitive des électeurs par centre de vote avec indication du bureau de vote. Cette liste électorale « *doit être actualisée en tenant compte de l'évolution des données démographiques et de l'identification de la population* ». La loi vise en réalité, prolonger le mandat du président et des députés en subordonnant l'organisation des élections au recensement de l'*Onip*. On a supprimé la référence à l'enrôlement et l'identification des électeurs. Disponible sur Www.radiookapi.net/actualité, consulté le 28 Mars 2023.

32 *Bangré*, note 30, p.13.

33 *Bangré*, note 30, p.13.

34 Interview *Martin fayulu*, note 23.

35 Bangré, note 30, p.19.

36 Bangré, note 30, p. 17.

https://doi.org/10.5771/2363-6262-2024-1-31 https://www.inlibra.com/de/page/agb - Open Access - (cc) BY-NC

lançaient la campagne *Bye-bye Kabila*, lundi 19 décembre dans la rue, pour demander son départ. Sur les tracts, on pouvait lire « l'article 64 de la constitution dans son intégralité appelant à s'opposer à la prise du pouvoir par la force ou à l'exercer en violation des dispositions constitutionnelles ».[37]

De son côté, « le Front citoyen, avait lancé une campagne de sensibilisation envers les forces de l'ordre, dans l'objectif de prévenir les violences pendant la répression de futures manifestations contre le régime ».[38] Cette campagne du 24 mars 2016, dénommée *Yebela Pasi nayo pasi nanga* (*Sache que ta souffrance est ma souffrance*, *en lingala*), pour sensibiliser les agents de l'ordre sur les droits et devoirs des citoyens en leur distribuant des tracts, des fleurs, traduisant un message de la préparation aux grandes manifestations de rue, si Kabila persistait dans sa volonté de se maintenir par force ».[39] C'est grâce à l'intensification de toutes ces pressions des mouvements citoyens, que l'alternance s'était matérialisée, bien que les élections n'étaient pas organisées dans le délai constitutionnel.

II. Entraves aux activités de la lutte pour l'alternance

La lutte menée par les mouvements citoyens pendant le processus électoral, n'est pas sans conséquence. Plusieurs obstacles sont mis sur pied pour la contrer (1). Par ailleurs, ayant pris le risque non seulement pour l'alternance, mais aussi pour le changement du Congo, il serait loisible de se demander si ces mouvements ont-ils atteint leur objectif? Sinon, quelles orientations peuvent-ils se donner dans l'avenir pour que leur vision soit concrétisée (2).

1. Contraintes aux activités citoyennes de la lutte pour l'alternance

Les processus électoraux mettent en jeu de nombreux droits et libertés tels que décrits dans le patrimoine mondial électoral, en l'occurrence, « le droit à la vie, le droit à la liberté d'expression, de réunions, de manifestations, le droit à une élection honnête, périodique, au suffrage universel et égal et au scrutin secret assurant l'expression libre de la volonté des électeurs ».[40] Cherchant à protéger, promouvoir et faire respecter ces droits par une série d'activités citoyennes, ils sont victimes de la restriction de l'espace des droits humains (a) et d'autres politiques de fragilisation de leurs actions (b).

37 Selon l'Article 64 de la constitution, Tout congolais a le devoir de faire échec à tout individu ou groupe d'individus qui prend le pouvoir par la force ou qui l'exerce en violation de la présente constitution.

38 *Habibou Bangré*, RD Congo : le Front citoyen lance une campagne de sensibilisation envers les forces de l'ordre, 24 Mars 2016, disponible sur www.jeuneafrique.com, consulté le 20 Mars 2023.

39 Interview *Floribert Anzuluni*, Coordonnateur du Front citoyen, disponible sur www.jeuneafrique.com, consulté le 21 Mars 2023.

40 Association Francophone des commissions Nationales des droits de l'homme (AFCNDH), Guide pratique, 1ere édition, Paris 2020, p.5.

https://doi.org/10.5771/2363-6262-2024-1-31 https://www.inlibra.com/de/page/agb - Open Access - (cc) BY-NC

a) Restriction de l'espace des droits humains

Depuis l'échec de la convocation du corps électoral par la CENI, la confirmation du report de l'élection présidentielle et le maintien au pouvoir jusqu'aux élections de 2018, suivies d'une intensification des actions des mouvements citoyens, il s'observait des abus relatifs aux droits humains et libertés fondamentales. La répression était utilisée comme une réponse gouvernementale face à leurs revendications. « Le gouvernement les accuse d'être les agents d'un complot fomenté par les étrangers et tout l'arsenal répressif de l'Etat est mobilisé, conformément aux avertissements lancés par le Président lors de son discours à la nation, le 14 décembre 2015 »[41] et aux « instructions de l'Agence nationale de renseignements (ANR), annonçant l'existence d'un complot visant la déstabilisation de la nation et de l'Etat ».[42] Dès lors, « le gouvernement a décrété par un communiqué l'interdiction des manifestations dans la capitale »,[43] interdiction qualifiée « d'injustifiée par les experts de l'ONU »[44] et d'anticonstitutionnelle.

Ainsi, pour contourner ces mesures dictatoriales, les activistes vont braver la présence policière lors de la manifestation contre la révision de la loi électorale. En réponse, « les forces de l'ordre ont fait preuve d'une réaction totalement excessive et disproportionnée, en tirant à balles réelles sur les manifestants, faisant des morts et des blessés ».[45] A l'occasion, « *Human Rights Watch* a confirmé que 36 personnes, dont un agent de police, ont été tuées lors des manifestations contre le projet visant à modifier la loi électorale dont nombreux estimaient qu'elle permettrait au Président Joseph KABILA de rester en fonction au-delà de son mandat ».[46]

Il se constatait sans ambages que, depuis l'année 2015 le gouvernement congolais tentait de museler les voix dissidentes demandant l'alternance démocratique par des interpellations massives et des détentions illégales des activistes. Le Ministre des Droits Humains de l'époque reconnaissait d'ailleurs dans un rapport du 10 mars 2018, que « depuis 2016, les violations des droits humains se sont multipliées, notamment des libertés d'association,

41 Joseph KABILA, Discours sur l'état de la nation du 14 décembre 2015, disponible sur https://www.7sur7.cd Cité par *Bangré*, note 30, p.22.

42 Note de l'ANR sur la « consolidation d'une coalition de déstabilisation de la RDC à partir de Dakar, au Sénégal, sous la supervision des parrains étrangers » décembre 2015, disponible sur http://afrikarabia.com, consulté le 01 Février 2023.

43 Le porte-parole du gouvernement sortant, Lambert Mende Omalanga, soutient la mesure du gouverneur, André kimbuta, interdisant toute manifestation publique dans la ville de kinshasa, jusqu'à nouvel ordre, 2016, disponible sur www.mediacongo.net/article, consulté le 12 Mars 2023.

44 ONU info, RDC: Des experts de l'ONU réclament la fin de l'interdiction injustifiée des manifestations, novembre 2016, Cité par *Edouard Biringanine*, Criminalisation des mouvements sociaux. Le cas du mouvement de lutte pour le changement en RDC, p.13.

45 *Bangré*, note 30.

46 *Ida Sawyer*, RD Congo: Des manifestations ont fait l'objet d'une répression sanglante. il faut mettre fin aux tirs illégaux et arrestations arbitraires, disponible sur www.hrw.org/fr/news/2015/, consulté le 01 Avril 2023.

https://doi.org/10.5771/2363-6262-2024-1-31 https://www.inlibra.com/de/page/agb - Open Access - (cc) BY-NC

de réunion et de manifestation, ainsi que celles d'expression et d'opinion. Illustrons cela en citant les manifestations des 19 et 20 septembre 2016 qui ont été sévèrement réprimées, causant ainsi la mort d'au moins 50 personnes et 400 cas des violations des droits humains ».[47]

Cet état de choses avait poussé le Bureau conjoint de l'ONU pour les droits de l'homme (BCNUDH) de dénoncer dans son rapport du 8 décembre 2015 que, « ces exécutions sommaires, menaces de morts, arrestations arbitraires seraient susceptibles d'affecter la crédibilité du processus électoral ».[48] Comme on pouvait le constater, les militants des mouvements citoyens étaient condamnés suivant les procès inéquitables, du chef des infractions de *la tentative à la révolte*, *de l'atteinte à la sécurité nationale, des actes terroristes, de l'incitation à la désobéissance*, simplement sur base des simples slogans sur papier appelant au respect de la constitution pour les élections à venir. « Entre juin 2016 et mai 2017, le BCNUDH a documenté pendant cette période électorale, 1.080 violations liées à des restrictions de l'espace démocratique sur l'ensemble du territoire soit près du double par rapport à la période précédente (553 violations) ».[49]

Les médias ne sont pas épargnés de cette répression car, plusieurs d'entre eux sont censurés (RFI, radio Okapi). Pour affaiblir la capacité d'organisation des manifestations et mettre fin à la désinformation qui selon elle avait cours, le gouvernement avait fait couper l'internet et les SMS pendant plusieurs semaines. Les autorités ont posé des caméras de surveillance et exhorté les détenteurs de téléphones portables de s'identifier auprès de leur opérateur, évoquant des raisons de maintien de l'ordre, alors qu'en réalité, c'est pour mettre ces téléphones sous l'écoute afin de traquer ceux qui étaient contre le maintien du Président Joseph KABILA au pouvoir.

Suivant la même période, « le Ministre de l'intérieur a intimé aux associations de s'enregistrer au risque de voir leurs activités suspendues, voire interdites ».[50] Ceci a été interprété comme étant une preuve de la volonté du gouvernement d'entraver les activités des mouvements citoyens (considérés comme plate-forme non enregistrée), revendiquant le départ du Président Joseph KABILA, d'ores et déjà qu'il n'est pas interdit aux citoyens d'exercer collectivement leurs droits ou mieux de ne les exercer qu'après enregistrement sous forme d'une ASBL ou ONG. Cette mesure a fait que les militants des mouvements citoyens deviennent de plus en plus victimes de la répression et de harcèlement de la part

47 Rapport du UNJHRO et MONUSCO, Enquête préliminaire sur la violation des droits de l'homme pendant les démonstrations à Kinshasa du 19 au 21 Septembre 2016, 7 octobre 2016.

48 Centre d'actualité de l'ONU, « RDC: L'ONU dénonce la répression de l'opposition, des médias et de la société civile », 8 décembre 2015, disponible sur www.un.org, consulté le 09 Avril 2023.

49 Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, Rapport du haut-commissaire des nations-unies aux droits de l'Homme sur la situation des droits de l'Homme et activités du BCNUDH présente au conseil des droits de l'Homme (A/HCR/36/35), 04 Septembre 2017, p.4.

50 Il a rappelé à tous les gouverneurs de provinces d'inventorier toutes les ONG œuvrant dans leurs juridictions respectives et d'interdire formellement toute action à celle qui n'auraient pas de personnalité juridique. Lire Instruction du Ministre de l'intérieur et sécurité aux gouverneurs des provinces, 03 Novembre 2016.

https://doi.org/10.5771/2363-6262-2024-1-31 https://www.inlibra.com/de/page/agb - Open Access - (cc) BY-ND

des autorités congolaises, alors qu'ils étaient uniquement en train d'exercer leurs droits constitutionnellement garantis.

Comme dénoncé par *Human Rights Watch*, « les dernières manifestations organisées par le Comité Laïc de Coordination, ont été fortement réprimées avec l'arrestation d'un grand nombre de personnes, incluant des prêtres catholiques et des activistes pro-démocratie ».[51] Cette attitude à réprimer par les méthodes coloniales les activistes qui militent pour le respect de la Constitution et d'alternance sème la terreur et empêche beaucoup de citoyens qui espèrent au changement, de se ranger derrière ladite lutte. Il n'y a rien d'illégal lorsqu'un groupe des citoyens, se constituant à un mouvement atypique, à l'instar des mouvements citoyens, ne répondant à la logique d'une ASBL, ONG ou fondation, encore moins d'un Parti Politique, exerce collectivement leurs droits, conformément à la Constitution.

b) Autres politiques de fragilisation des actions des mouvements citoyens

La mauvaise campagne à l'encontre des mouvements citoyens, constitue un obstacle majeur dans leur lutte. En vue de les fragiliser davantage, les hommes politiques s'organisent pour ternir leur image en les assimilant « aux révolutionnaires téléguidés à la solde des puissances occidentales, ennemis du Congo, terroristes, aux agents d'un complot fomenté par l'étranger, déstabilisateurs de la nation… ».[52] Ce statut collé aux militants des mouvements citoyens, dénote comme si, les congolais sont incapables de regarder lucidement les problèmes qui se posent au sein de leur pays et imaginer une voie de sortie idoine en entreprenant les actions de changement. Toutes les fois que les congolais se lèvent pour dénoncer objectivement ce qui ne marche pas, ils sont assimilés aux ennemis du Congo. Cette crise d'intelligence se traduit par les velléités dictatoriales, pour juste faire taire toute voix critique.

Les sources des revenus de ces mouvements sont aussi à la base de la mauvaise campagne les discréditant, car considérés comme bénéficiaires des fonds des occidentaux pour déstabiliser le Congo. Le Coordonnateur de Filimbi, Floribert Anzuluni pense à ce sujet par contre qu'« aucune organisation, aucun pays étranger n'a financé le mouvement, alimenté par des *dons* allant en moyenne de « 100 à 1.000 euros », provenant des congolais et amis du Congo en RDC et en Belgique ».[53] Du côté de la LUCHA, l'on précise qu' il n'y a aucune ambassade ou organisation qui a donné un seul franc ; « le seul appui dont bénéficie le mouvement consistant généralement en une assistance juridique de la part d'Avocats sans frontières (ASF), qui envoient des avocats pour défendre les militants, comme ils estiment

51 En RD Congo, une enquête dénonce des violations des droits de l'homme lors des marches catholiques, disponible, www.africa.la-croix.com/rd-Congo, consulté le 02 Avril 2023.

52 Mouvements citoyens en Afrique: Nouveau souffle pour la démocratie? Aux balais citoyens, 2016, disponible sur https//: cursus. édu/fr/1063/mouvements, consulté le 01 Avril 2023.

53 Interview avec *Floribert Anzuluni*, Kinshasa, décembre, 2015 cité par *Bangré*, note 30, p.34.

https://doi.org/10.5771/2363-6262-2024-1-31 https://www.inlibra.com/de/page/agb - Open Access - (cc) BY-NC

qu'ils sont des défenseurs des droits de l'homme».[54] Pour le reste, on peut affirmer que, outre les dons et legs, les mouvements citoyens fonctionnent généralement grâce à des cotisations venues de militants et sympathisants et non des finances des ONG, ambassades étrangères, précisent la majorité des activistes des mouvements citoyens.

Une autre entrave dans la lutte des mouvements citoyens résulte, de l'infiltration par les partis politiques au pouvoir, jouant le rôle d'espions dans le but de diviser. Parfois les autorités au pouvoir leur proposent le marchandage entre la liberté des militants emprisonnés et un assouplissement de leur prise de position sur certaines questions politiques.

Si la détention des militants n'a pas eu un grand impact financier, puisque la majorité des frais de justice ont été pris en charge par des bienfaiteurs, signalons en revanche que, certains ont perdu leur emploi ou ont été exclus de leurs études à cause des accusations et enquêtes pénales. « Quelques militants inscrits dans l'enseignement supérieur et universitaire ont été soit exclus de leurs facultés respectives, soit contraints d'abandonner les études. D'autres ont subi des discriminations sur le plan professionnel et ont été licenciés par leurs employeurs, qui craignaient que l'Etat congolais ne procède à la fermeture de leurs activités. Les étudiants militants ont reçu des menaces de la part des Recteurs et Directeurs Généraux avec le soutien du gouvernement. Ils ont été harcelés jusqu'à être discriminés au sein des institutions publiques et privées ».[55]

Cette architecture des contraintes démontre juste la machination du pouvoir pour faire obstruction à l'émergence de la lutte de ces mouvements citoyens.

2. Les mouvements citoyens après l'alternance

Quand ils ont surgi sur la place publique, les mouvements citoyens se sont imposés comme des acteurs incontournables pour la transformation positive de l'avenir de la RDC, dont l'alternance était le tremplin pour y arriver. On sentait cette ambiance du désir de changement dans le chef des congolais. Est-ce qu'ils ont obtenu les résultats de leur vision aux problèmes du Congo? Sinon, il est temps de faire une évaluation critique (a), avant de penser à la refondation ou mieux à la réorientation du sens de la lutte citoyenne (b).

a) Evaluation critique des mouvements citoyens

Les actions des mouvements citoyens ont abouti effectivement, au départ du Président Joseph KABILA et à l'avènement du nouveau gouvernement d'alternance. Par contre, si l'objectif le plus visible a été de pousser Joseph KABILA à la porte, il faut par contre soutenir qu'après son départ, la société congolaise n'a pas changé en profondeur comme on nous donnait l'impression avec la lutte menée par les mouvements citoyens. Car les médiocres n'ont pas dégagé, une nouvelle éthique politique n'a pas été mise en place.

54 Interview d'un militant de lucha, Kinshasa, Mars 2016, cité par *Bangré*, note 30, p.34.

55 *Biringanine*, note 43.

https://doi.org/10.5771/2363-6262-2024-1-31 https://www.inlibra.com/de/page/agb - Open Access - (cc) BY-NC

Tout laisse à croire que leur projet n'allait pas plus loin que le départ de Kabila. Pour étouffer l'énergie de ces mouvements qui consacrent toute l'attention de la lutte sur le départ d'un individu, estimant que c'était la clé de voûte du changement de toute la nation congolaise, Joseph KABILA sortit la carte de Felix TSHISEKEDI, un opposant fomenté par le régime en place pour entrer dans une alternance de coalition avec lui et donner à Joseph KABILA le rôle central d'autorité morale d'une majorité parlementaire toute puissante. Le tour fut ainsi joué et les mouvements des jeunes ne savent plus à quel saint se fier dans le nouveau jeu politique congolais. D'où, la désillusion qui s'est emparée d'eux dans leur engagement pour changer le Congo. Car, considérer KABILA comme la principale déroute de la RDC, oubliant que le cœur du problème du Congo, c'est l'homme congolais et son imaginaire, c'est un ratage de cible ou mieux c'est prendre l'ombre pour la réalité.

Les mouvements citoyens n'avaient aucune stratégie d'ensemble pour l'éducation du peuple congolais afin qu'il change sa vision du monde, sa conception des relations sociales et sa perception des réalités politiques. Ils ont cru entièrement au principe « le poisson pourrit par la tête », alors qu'il n'en était pas question, mais plutôt d'un système résultant d'une société humaine dont la pourriture commence par la base. Du moment que le peuple lui-même était le vrai problème d'une vision de l'éducation pour changer le Congo, ils ont tiré à côté de la plaque en visant Joseph KABILA.

De même, les hommes politiques avec qui, les mouvements citoyens se sont noués des alliances, ont utilisé ces mouvements comme le marchepied pour leurs intérêts personnels. Ils ont eu besoin de jeunes non pas pour la cause du Congo mais pour l'accession au pouvoir. Ils se sont alliés avec les hommes politiques qui ne partageaient aucune vision qu'eux. Sous d'autres cieux, le soutien financier dont ils bénéficiaient pour réussir leurs actions, était à la base de la cassure des mouvements citoyens. Profitant de l'occasion, les politiciens se mirent à les diviser. Ce qui était une force pour l'action devient une faiblesse manifeste.

Il faut à ce stade déjouer ces faiblesses afin d'ouvrir de nouvelles perspectives d'un Congo nouveau ou changé en profondeur, en réorientant le sens de la lutte des mouvements citoyens.

b) La réorientation du sens de la lutte des mouvements citoyens

Sachant maintenant que le combat mené pour l'alternance afin de changer le Congo en profondeur avait pour cible Joseph KABILA et qu'il se constate qu'après son départ égal avant son départ, les mouvements citoyens doivent se servir de ces erreurs pour ouvrir de nouvelles perspectives.

Avant tout, la toute première alternance en RDC doit viser le peuple en tant que tel. C'est sur cette base que les mouvements citoyens doivent chercher à révolutionner les nouvelles capacités imaginaires de la population, par l'éducation à travers les formations. L'urgence est qu'il y ait des mouvements citoyens qui s'attèlent à éduquer la jeunesse

https://doi.org/10.5771/2363-6262-2024-1-31 https://www.inlibra.com/de/page/agb - Open Access - (cc) BY-ND

dans une militance de proximité pour que l'intérêt public prime non pas selon l'esprit d'agitation, des casses et d'insultes, mais par la méditation et la réflexion qui donnent une éthique forte à l'imaginaire de l'homme congolais. La révolution à faire est donc fondamentalement celle d'éthique par le canal de l'éducation citoyenne. C'est là la base du changement positif et profond de la RDC, car on ne peut pas s'engager dans une lutte pour le changement du Congo avec l'homme congolais non changé.

Ensuite, il faudra stopper la culture du non-sens qui caractérise ces mouvements citoyens dans leur fonctionnement. La culture du non-sens sous-entend l'état mental d'une société qui fonctionne dans des contradictions telles qu'elle ne sait pas où elle veut aller ni ce qu'elle doit faire pour que les atouts dont elle dispose l'aident à résoudre les problèmes les plus cruciaux auxquels elle fait face. C'est un non-sens que la RDC dotée de puissants atouts naturels soit parmi les plus pauvres du monde, alors que la jeunesse congolaise dispose des énergies capables de changer les choses au profit de l'intérêt général, puisse s'engager dans une lutte avec les hommes politiques qui ne prônent que le pouvoir pour s'enrichir. C'est un non-sens lorsque ces jeunes qui militent véritablement pour le changement, puissent se diviser à cause d'argent. Ça dénote, combien la lutte citoyenne voulait une chose et son contraire. Ainsi, il faut une révolution du sens, c'est-à-dire, celle qui ouvrira à la RDC l'horizon ultime des valeurs, des normes et des repères sur lesquels pourra être fondée la force d'une civilisation de la solidarité et du bonheur dont les mouvements des jeunes devront être le moteur.

Il faudra élever le niveau de compréhension et d'interprétation des problèmes de la République Démocratique du Congo dans l'esprit des membres des mouvements citoyens. Le niveau a été celui jusque-là des jeunes qui pensaient que, le problème de la RDC était l'alternance politique au sommet de l'Etat et que le Président Joseph KABILA ayant épuisé ses mandats, devrait quitter le pouvoir. En vrai, il parait prudent d'élever le niveau d'intelligence, capable d'assurer une discussion solide avec les acteurs politiques privilégiés et non privilégiés de l'Etat, autour des propositions sereines et convaincantes qui puissent changer la trajectoire du pays.

Conclusion

En référence au « printemps Arabe » qui a permis les mobilisations grandissantes dans un certain nombre des pays arabes, les mouvements citoyens font irruption en Afrique subsaharienne pour dénoncer les dérapages du pouvoir et/ou exiger le retour à l'ordre constitutionnel et l'alternance. Si ailleurs, les revendications ont eu comme source, la crise économique, en RDC elle est tout d'abord une question politique. Les mobilisations des mouvements citoyens se déclenchent à partir des crises électorales, marquées par la volonté des leaders en place de s'éterniser au pouvoir tout en tentant de changer le cadre normatif organisant lesdites élections.

Au-delà des contraintes marquées par les répressions sanglantes, les arrestations arbitraires, le traitement cruel, inhumain et dégradant, l'infiltration, etc…, utilisées par le

https://doi.org/10.5771/2363-6262-2024-1-31 https://www.inlibra.com/de/page/agb - Open Access - (cc) BY-NC

pouvoir en place pour étouffer leurs énergies, admettons que les mouvements citoyens ont joué un rôle très considérable dans le contexte électoral de 2018, pour non seulement faciliter l'alternance, mais aussi, empêcher le tripatouillage de la Constitution, à travers ses différentes formes d'actions de contestation. Par contre, l'esprit derrière l'alternance étant celui du changement positif et profond du Congo, la situation se présente toujours comme si, avant l'alternance égale après l'alternance. D'où, il faut réorienter le sens de la lutte des mouvements citoyens, pour que de l'alternance au pouvoir, naisse un Congo nouveau, digne et prospère.

https://doi.org/10.5771/2363-6262-2024-1-31 https://www.inlibra.com/de/page/agb - Open Access - (cc) BY-ND